

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le quinzième jour du mois d'avril deux mille-vingt-six tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
Mme Jacynthe Doucet, vice-présidente et représentante de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

48-04-2026

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

49-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2026.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes de mars 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de mars 2026 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2026, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

50-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2026 pour un montant 172 300.71 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 mars 2026

La greffière-trésorière dépose les états financiers au 31 mars 2026.

2.7) Offre de services – Firme MNP

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé une soumission pour les services professionnels d'experts en audit comptable par la firme MNP S.E.N.C.R.L;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour les années suivantes :

2026 : 15 540 \$
2027 : 16 275 \$

51-04-2026

il est proposé par M. Vincent Beckert et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE ce conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'experts en audit comptable à la firme MNP S.E.N.C.R.L pour une période de 2 ans.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 31 mars 2026.

3.2) Location de caserne – année 2024

52-04-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture #.191362 au montant de 3 400 \$ à la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour la location de caserne 2024.

3.3) Gosselin & Fortin, architectes

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de soumission a eu lieu en février 2026 pour la construction de la caserne avec une validité de 90 jours;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public est en cours pour la Surveillance des travaux – Construction de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux est prévu pour la fin avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'honoraires pour la correction des plans pour construction de la future caserne a été accepté par la résolution 44-03-2026;

53-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #23-2430-09 pour un montant de 12 060.88 \$ taxes incluses, à Gosselin & Fortin, architectes.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1)

6.- Urbanisme et environnement

6.1)

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1)

8.- Contrôle animalier

8.1)

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1)

10.- Affaires nouvelles

10.1) Achats équipements spécialisés – Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sont fait auprès de fournisseurs pour l'acquisition pour un corrélateur acoustique;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçus sont :

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Compteurs d'eau du Québec | 21 500 \$ |
| - Innov Logic | 22 375 \$ |

54-04-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la soumission reçue des Compteurs d'eau du Québec pour l'acquisition d'un corrélateur acoustique au montant de 21 500 \$ taxes non-incluses;

QUE le conseil accepte la soumission de STELEM pour l'acquisition d'un localisateur de conduite au montant de 7100 taxes non-incluses;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 17-2024 pour la Division – Services techniques – Travaux publics.

11.- Correspondance

11.1) Ville de Normandin – Acceptation règlement 24-2026 (réserve)

La correspondance est déposée aux archives

11.2) Municipalité d'Albanel – Acceptation règlement 24-2026 (réserve)

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Municipalité de St-Edmond-les-Plaines – Acceptation règlement 24-2026 (réserve)

La correspondance est déposée aux archives.

11.4) Municipalité de St-Edmond-les-Plaines – Dépôt projet SST

La correspondance est déposée aux archives.

11.5) Municipalité d’Albanel – Aide financière en Santé et sécurité au travail (SST)

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 20 mai 2026 à 19h00 à l’Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l’assemblée régulière

55-04-2026

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents que l’assemblée soit close à 19h50.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président